

Projet du golf du bois d'Arlon : un désastre écologique

La société R.S. Properties souhaite réaliser sur le domaine un golf de stature européenne composé de deux parcours de 18 trous, un parcours 3 trous et une académie sur un site sauvage, riche d'une grande biodiversité. Ce golf serait accompagné de lodges et d'un Clubhouse comprenant un hôtel, un restaurant et un centre de bien-être. Le projet prévoit également l'aménagement de voiries et de parkings sur le site. La surface visée par le projet approche 220 hectares. Le projet est à l'enquête publique entre le 26/05/2020 et le 10/06/2020.

L'Observatoire de l'Environnement a étudié le dossier et tire les conclusions suivantes :

- ▶ L'étude d'incidence environnementale **minimise l'impact de l'arrosage des surfaces de jeux** en présentant un calcul annuel théorique basé sur des années pluvieuses que l'on n'a plus vues depuis 10 ans. L'analyse par décade sur l'année 2018 montre pourtant clairement l'insuffisance du stockage lors des mois d'été.
- ▶ L'étude d'incidence environnementale estime que le projet n'aura pour effet que de réduire de 10 % le débit du ruisseau de Lagland. Elle omet de dire que le ruisseau est déjà proche de la sécheresse certains mois d'été ! Or, ce dernier est essentiel à la santé des écosystèmes présents dans **le site Natura 2000 du camp Lagland**, reconnu par les scientifiques comme exceptionnels en Belgique.
- ▶ Les apports en engrais phosphatés et azotés sur les surfaces de jeux totalisant près de 46 hectares posera un problème d'eutrophisation des eaux du bassin versant, et une possible pollution aux nitrates de la nappe d'eau souterraine. Cette nappe phréatique est une **ressource vitale pour la région**, sa pollution est inacceptable.
- ▶ L'étude d'incidence environnementale se méprend sur le fonctionnement hydrologique du projet. Le dernier étang creusé en zone humide, qui doit notamment servir à alimenter le bassin d'arrosage des surfaces de jeux, sera en relation directe avec la nappe d'eau souterraine qui affleure à cet endroit. Puiser dans cet étang revient en fait à **puiser dans la nappe d'eau souterraine**, ce qui est contraire à la volonté annoncée par l'auteur du projet.
- ▶ L'inventaire des habitats naturels mentionné à l'étude d'incidence environnementale est incomplet et oublie des habitats existants de grand intérêt biologique tels que la chênaie-charmaie neutrophile, la lande sèche ou encore la pelouse pauvre sur sable. Ceux-ci constituent un **réservoir de biodiversité important** qu'il ne faut pas détruire.
- ▶ De nombreuses espèces protégées sont observées sur le site telles que le Castor d'Europe, l'Alouette lulu, le Léopard des souches, l'Œillet arméria, la Véronique printanière ainsi que diverses espèces de chauve-souris. Ces espèces rares, et leur habitat, **doivent être respectés et protégés**.

- ▶ La présentation du projet mentionne le besoin réel de créer un nouveau golf dans la province du Luxembourg. On peut se poser la question de la véracité de cette opportunité et de sa soutenabilité à long terme, lorsqu'on constate la fermeture récente des golfs de Durbuy et de la Gaichel et qu'on connaît les difficultés financières rencontrées par les golfs de Longwy et de Rochefort.
- ▶ Contrairement à ce qui a été annoncé, la réversibilité des travaux qui seront engagés sur le site est pratiquement impossible. En effet, les amendements phosphorés appliqués sur les surfaces de jeu entraîneront **un enrichissement durable des sols** qui modifiera les espèces floristiques présentes sur le site. Le possible retour à une situation initiale caractérisée par des sols pauvres associés à une flore typique est chimérique.
- ▶ Le délai de 15 jours pour l'enquête publique est **inacceptable** au vu de l'ampleur du projet et de son impact environnemental colossal à l'échelle de la Commune.
- ▶ L'enquête en période de Covid est un frein à la consultation citoyenne : il y a moins de passage aux abords du projet (déjà isolé) pour se rendre compte de son départ et il faut prendre rendez-vous pour consulter le dossier (composé de 6 classeurs). Or, **18 enquêtes sont en cours actuellement sur la Commune** et un seul dossier peut être consulté à la fois.
- ▶ La crise sanitaire actuelle nous rappelle que nous vivons grâce à **un équilibre fragile** entre nature et utilisation rationnelle des ressources. Il n'est plus à prouver que les arbres sont les meilleurs climatiseurs et régénérateurs d'oxygène, que des virus naissent de la destruction des habitats de la faune sauvage, que les abeilles et autres insectes se nourrissent d'une flore diversifiée et que leur disparition menace notre alimentation future, que les saisons sèches de plus en plus fréquentes dues au changement climatique et que la pollution des sols par les engrais menacent nos ressources en eau. Au vu de toutes ces ressources largement sacrifiées dans ce projet, il convient de purement et simplement l'abandonner.

Pour toutes ces raisons, aidez-nous à sensibiliser le collège communal d'Arlon, pour qu'il prenne conscience des enjeux destructeurs liés à ce projet hors-sol ! Comment faire ?

1. Participez simplement à l'enquête publique **avant le 10/06** en suivant ce lien (5 minutes, pas plus) : <https://tinyurl.com/golf-arlon>
2. Devenez membres : <https://obse.be/nous-rejoindre/>

Contact : info@obse.be